Elaboration de la future stratégie française sur l’énergie et le climat

**Qui êtes-vous ?**

Je suis Julien Viau, chef du bureau des marchés du carbone au ministère de la Transition écologique.

**Quel cadre international ?**

La France agit pour le climat, mais cette action est dans un cadre international.

C'est l'Accord de Paris où tous les pays se sont engagés à lutter contre le réchauffement climatique, et donc à atteindre une neutralité climatique au niveau mondial.

Pour l'Accord de Paris, c'est l'Union européenne qui porte les engagements de la France.

C'est donc dans ce cadre européen que l'action climatique française s'inscrit.

**Quels sont ces engagements internationaux et européens ?**

L'Accord de Paris donne un objectif commun à tous les pays : atteindre la neutralité climatique au niveau mondial.

C'est pour ça que de nombreux pays comme les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, mais aussi beaucoup d'autres, se sont engagés récemment vers la neutralité climatique en 2050.

La Chine, par exemple, s'est aussi engagée récemment pour 2060.

Les États doivent aussi s'engager à faire des efforts à court terme, notamment à 2030, et c'est essentiel pour lutter contre le changement climatique.

Chaque année, les États se réunissent lors des COP pour discuter et négocier ce cadre international, mais c'est aussi un moment où ils sont incités à faire plus pour lutter contre le changement climatique.

L'Union européenne s'est engagée à atteindre la neutralité climatique en 2050, c'est-à-dire un équilibre entre émissions et absorptions.

Le 2e engagement fort, c'est de réduire nos émissions de -55 % en net, en 2030, par rapport à 1990.

Ces deux objectifs ont été adoptés dans la loi climat européenne en 2021.

**Quelles sont les actions concrètes de l’Union Européenne pour le Climat ?**

Pour atteindre ce nouvel objectif de -55 %, la Commission a proposé un nouveau paquet, ajustement au -55 %, ou en anglais "Fit for 55", qui est un vaste chantier législatif avec une révision de textes existants ou de nouvelles propositions.

Le marché carbone européen sera révisé.

L'objectif est d'augmenter le prix du CO₂ pour les secteurs de l'industrie, de l'électricité, de l'aviation, mais également d'étendre ce marché au transport maritime.

Pour les secteurs en dehors du marché carbone, les transports, le logement, l'agriculture, les déchets, ces objectifs sont fixés à chaque État membre.

La Commission propose donc de les rehausser par rapport au nouvel objectif européen.

Elle fait de nouvelles propositions, comme un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour les produits industriels, ou l'extension du marché carbone aux secteurs du transport et du bâtiment.

**L’effort de la France s’inscrit dans un cadre international et européen**

Les politiques internationales et européennes sont importantes pour comprendre l'effort que doit faire la France pour 2030, mais aussi pour 2050, afin de respecter l'Accord de Paris.

Pour atteindre le nouvel objectif de -55 % au niveau européen, les États membres et les secteurs devront accélérer les réductions d'émissions, et décarboner plus rapidement l'économie pour atteindre le nouvel objectif européen de -55 %.

**Et la suite ?**

Ce cadre fait maintenant l'objet de discussions entre les ministres, représentant les États membres au sein du Conseil, et entre les députés.

La France assurera la présidence du Conseil des ministres de l'UE au 1er semestre 2022.

Ces différents textes seront donc négociés en partie par la France, et pourraient aboutir en 2022 ou en 2023.

Le résultat de ces négociations devra être pris en compte dans les futurs travaux de la stratégie française sur l'énergie et le climat.